



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 27 août 2020

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Philippe DUCROCQ
- Hélène FOUCHER
- Valérie MOREL
- Pierre NOUALHAGUET

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU de La Houssoye (60)
- Elaboration du PLU de Gondreville (60) (*annule et remplace la décision n°2019-4094 du 21 janvier 2020*)
- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Sauchy-Cauchy (62)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PCAET de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (60)
- Elaboration du PCAET de la communauté de communes des Sablons (60)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Projet de parc éolien de Mesbrescourt-Richecourt (02)
- Projet de parc éolien du Moulin Malinot à Viefvillers, Francastel, Rotangy et Auchy-la-Montagne (60)
- Projet de plateforme logistique de la société SCAPARF à Ressons sur Matz (60)

Autres dossiers soumis à délibération

Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour le projet d'extension de 11 000m² d'un centre de tri et de traitement de déchets non dangereux à Rouvroy (02), soumis à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de création de ZAC « aménagement du quartier

Pôle d'échange de la gare de Compiègne » à Margny-les-Compiègne (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;

- Après consultation des membres, Hélène FOUCHER, membre de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de parc éolien d'Ostrevent à Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre NOUALHAGUET, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet de parc éolien des Champs Saint Pierre à Laverrière (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

Autres dossiers

- Actualisation de la délégation prévue à l'article 17 du décret n°2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au CGEDD

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE